



Le 19 septembre 2019

IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'INTERDICTION D'ARRÊT À SAINT-LOUIS-DE-BLANFORD

Le ministère des Transports souhaite informer les usagers de la mise en place d'une nouvelle zone d'interdiction d'arrêt sur la route 165, à la hauteur de la halte de services (sortie n° 228 de l'autoroute 20).

Dès la mise en place de la signalisation, il sera interdit d'utiliser l'accotement comme lieu de stationnement. Cette nouvelle mesure permettra de faciliter les entrées et sorties des véhicules et d'améliorer la sécurité de ce tronçon de la route 165.

Le Ministère vous remercie à l'avance de votre collaboration et de votre compréhension et tient à rappeler l'importance du respect de la signalisation en place.



Pour toutes questions, plaintes ou tous commentaires concernant ces travaux, vous pouvez contacter le service [Québec 511](#) par téléphone ou par Internet.

Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#).